

SITE DE METHANISATION AGRIBIOMETHANE



Le site **Agrobiométhane** se situe à **Mortagne sur Sèvre** en lisière de la Vendée et du Maine-et-Loire. Le projet est porté par 10 agriculteurs sur 4 exploitations situées dans une aire géographique restreinte d'un rayon de 3 km. Les effluents d'élevage (2/3) et les déchets d'usines d'agro-alimentaire (1/3) proches sont utilisés pour produire un biogaz, qui, après une étape d'épuration, devient du biométhane aux caractéristiques identiques à celles du gaz naturel. Ce biométhane est injecté dans le réseau de gaz naturel de la ville de Mortagne-sur-Sèvre.



L'injection du biométhane produit sur le site Agrobiométhane est effective depuis le **18 avril 2014**.

1^{er} site d'injection de biométhane de la région des Pays de la Loire

2^{ème} site d'injection de biométhane d'origine agricole en France (après Chaumes en Brie - 77)

4^{ème} site à injecter en France (après Lille-Sequedin (59) et Morsbach (57) : déchets ménagers ; et Chaumes en Brie : déchets agricoles)

AgriBioMéthane en quelques chiffres

Bénéfices énergétiques

6 GWh de biométhane injecté chaque année =
Les besoins en chauffage de près de 500 foyers*
couverts par le biométhane injecté

Bénéfices écologiques

15 000 tonnes de CO₂/an évitées

Bénéfices agricoles

1600 tonnes de digestat solide composté
17 000 m³ de digestat liquide épandu
70 tonnes/an d'engrais chimique économisé

*Hypothèse : 8200 heures de fonctionnement/an. Consommation moyenne des clients GrDF = 12 GWh/an



Les points forts du projets.

Le site est équipé d'un système de traitement des odeurs et sa structure s'intègre dans le paysage rural, notamment avec des méthaniseurs en partie enterrés. La concertation avec les riverains a fait l'objet d'une attention particulière.

Les données clés du projet



Pour en savoir plus : <http://www.agribiomethane.fr>

Type de déchets entrants

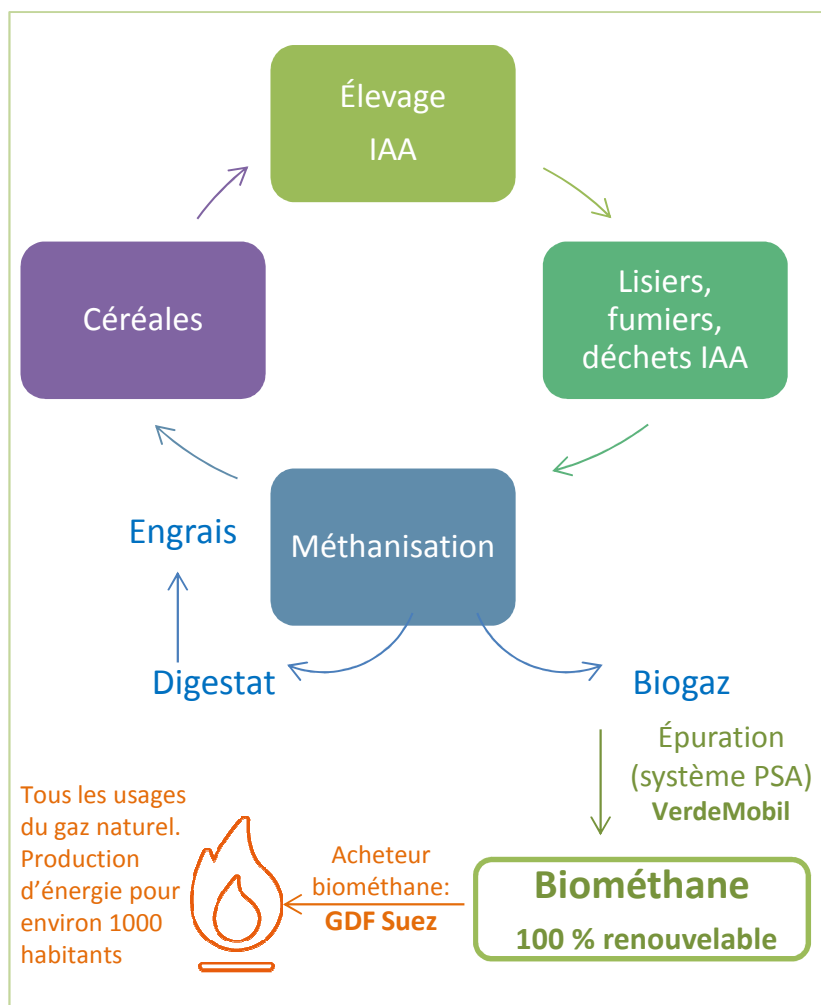
- **Effluents d'élevage** : 3 élevages laitiers, 1 élevage porcin, 1 élevage de canard
- **Sous-produits de l'industries agro-alimentaire** : graisse de poulet, biscuiterie

Au total, 15 000 tonnes de fumiers et lisiers et 6 000 tonnes de déchets IAA seront méthanisées annuellement

La production

- Valorisation du **digestat** : **80% en épandage** sur les terres (600ha de plan d'épandage), **20% en compostage** pour la fabrication d'engrais organique
- **Biométhane** : **65 Nm3/h** injectés.
La production prévisionnelle est d'environ **6 GWh/an**

Le biométhane en milieu agricole, un triple atout pour l'environnement



→ Valorisation des déchets agricoles

En collectant des déchets pour produire du biométhane, on limite leur impact environnemental en évitant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, et en valorisant leur potentiel énergétique.

→ Moindre recours aux énergies fossiles

En augmentant la production d'énergie **renouvelable** décentralisée, le biométhane permet de réduire la dépendance énergétique de la France en limitant le recours à des importations d'énergies fossiles.

→ Substitution d'engrais chimiques

Le digestat, partie résiduelle de la production de biométhane, peut être ensuite valorisé comme engrais naturel ou sous forme de compost et se substituer à des engrais chimiques